



## Règlement « Prix de thèse Boiron 2017-2018 »

Les Laboratoires BOIRON mettent en place les prix de thèse suivants :

- D'une part, des prix de thèse délivrés au niveau de chaque Faculté de Pharmacie de France ;
- D'autre part, un prix de thèse national récompensant l'un des prix de thèse précités.

**Ces prix ont pour objectif de :**

- récompenser les étudiants en pharmacie ayant réalisé leurs thèses d'exercice dans le domaine de l'Homéopathie ;
- développer les publications et travaux en homéopathie.

**Montant des prix de thèse :**

- Les prix de thèse attribués, par Faculté, sont d'une valeur de 300 euros.
- Le prix de thèse national est d'une valeur de 1 500 euros, et sera remis sur lors d'une cérémonie organisée sur un site des Laboratoires Boiron.

**Modalités de candidature :**

Pour candidater à l'un des prix de thèse Faculté, le candidat devra :

- avoir réalisé une thèse en pharmacie concernant l'homéopathie au sein de la médecine et/ou de la pharmacie ;
- avoir soutenu sa thèse d'exercice entre le 1<sup>er</sup> Mai 2016 et le 30 juin 2018 dans l'une des 24 facultés de pharmacie de France.

Pour concourir au prix de thèse national le candidat devra :

- avoir soutenu sa thèse d'exercice entre le 1<sup>er</sup> Mai 2016 et le 30 juin 2018
- avoir reçu un prix de thèse Faculté cité ci-dessus.

Les candidats répondant aux critères cités du prix de thèse national devront envoyer la fiche de candidature ainsi que la thèse à l'adresse suivante :

Laboratoires BOIRON  
Noémie Rouach-Chef de projet Pharmacie  
2, avenue de l'ouest Lyonnais  
69510 Messimy

Les dossiers de candidature seront réceptionnés jusqu'au 30 septembre 2018 pour ensuite être évalués par le jury composé de 3 pharmaciens exerçant différentes fonctions chez Boiron.

Avant le 1<sup>er</sup> décembre 2018, le lauréat recevra un e-mail l'informant de sa réussite ainsi que l'invitation à la remise du prix.

Les autres participants seront également informés par e-mail.

**Modalité d'utilisation des thèses par les Laboratoires Boiron :**

Les Laboratoires Boiron s'engagent à ne conserver que les thèses primées. Les autres thèses seront détruites.



### Transparence :

En application de l'obligation de transparence des liens, BOIRON devra transmettre à l'autorité responsable du site internet public unique, géré par le Ministère de la Santé, des informations relatives aux avantages accordés dans le cadre du présent règlement (montant, date, nature) et certaines des données personnelles des lauréats (nom, prénom, établissement d'enseignement).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les lauréats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils pourront exercer en s'adressant à l'autorité susmentionnée en charge du site unique.

En participant à ce concours, les lauréats comprennent et acceptent que la société BOIRON rende publique les informations précitées, conformément à l'article L. 1453-1 du Code de la Santé Publique.